

**NOTE DE PRESENTATION NON  
TECHNIQUE Rubrique 3.1.4.0**  
*« Consolidation ou protection des berges : sur  
une longueur supérieure ou égale à 200 m »*

## **LES PRAIRIES DE LA MER**

**1260 rue des Mazurettes  
80120 Favières**

Février 2021



Assisté de :

**SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT**

19 rue Sadi Carnot BP 20007 - 80140 OISEMONT

☎ : 03.22.25.05.30 - 📠 : 03.22.25.79.63

Courriel : [contact@routier-environnement.com](mailto:contact@routier-environnement.com)

Le projet consiste à la régularisation de la consolidation d'une berge du ruisseau de Favières sur 450 mètres et ensuite à sa consolidation et amélioration via une méthode par végétal vivant afin de d'éviter et réduire les impacts de la structure actuelle.

Le projet se trouve sur la commune de Favières (80120) dans le département de la Somme. La consolidation de la berge se fait dans le camping « Les Prairies de la Mer » sur 450 mètres. Une structure de consolidation est déjà existante et non régularisée datant de l'ancien propriétaire du site. La structure est en bois (poteaux + planches) avec branchages entre la berge et la structure afin de faire du compost et recoloniser en végétation la berge (branchage en partie aval uniquement). Le projet actuel vise à consolider les 450 mètres de berges s'érodant et s'appuyer sur la structure actuelle pour la renforcer via une technique végétal vivant afin de réduire l'impact de la structure actuelle. Le cours d'eau concerné par le projet est le ruisseau de Favières.

Description de la structure actuelle faisant l'objet de la régularisation et modification :

Structure de pieux implantés tous les 80 cm reliés par deux planches fixées au-dessus du niveau de l'eau par des vis. Des branchages sont présents entre la berge et les pieux. En amont, il n'y a pas ou très d'espace entre la berge et les pieux. En aval, un espace entre 20 et 30 cm est présent entre les pieux et la berge correspondant à la distance d'érosion d'origine du cours d'eau. En effet, il a été noté un recul de 20 à 30 cm de la berge grâce à une passerelle installée depuis longtemps dont les pieds d'appuis se trouvaient à l'époque sur la berge et qui sont maintenant dans l'eau.

Description de la technique de génie végétale pour réduire et éviter l'impact de la structure actuelle :

Le but du projet va être de réutiliser les pieux actuels pour réaliser une méthode tressage de saule avec branche vivantes. Les planches entre les pieux seront retirées pour mettre en place le tressage et les pieux redécoupés (mise en place via barge). Un géotextile en coco biodégradable sera mis en place pour réaliser une chaussette. L'arrière de la fascine sera ensuite rechargé en terre végétale. Un géotextile filet de jute sera ensuite installé. La méthode sera complétée par la mise en place d'hélophyte et de graminée. Les déchets et matériaux seront bien évacués par l'entreprise.

Les haies, structure en bois, parterre et cabanons seront supprimés ou déplacés avant le début des travaux afin de pouvoir réaliser le projet. Leurs pressions sur la berge seront donc supprimées.

A terme, la berge sera revégétalisée et plus naturelle. Aucun projet ne sera prévu sur la berge sur une servitude de 6 m. Un suivi floristique et faunistique régulier permettra de suivre la végétalisation de la berge.

L'entreprise Tellier paysage réalisera les travaux et fournira les matériaux nécessaires à la réalisation du projet.

Le projet sera sur les parcelles cadastrales A 375, 391, 449 et 382 de la commune de Favières (80120).

Ce projet est nécessaire afin de consolider la berge tout en réduisant l'impact de la structure actuelle qui exerce une forte pression sur la berge via son artificialisation (haie et autre structure compris). Le but final étant de protéger les infrastructures du camping tout en gardant une berge végétalisée et viable en termes de fonctionnalité pour limiter les impacts sur la biodiversité et le cours d'eau.